

# ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

RESTRICTED

TBT/Notif.90.125

17 avril 1990

## DOUANIERS ET LE COMMERCE

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

### NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>TCHÉCOSLOVAQUIE</u>
2. Organisme responsable: Direction fédérale de la normalisation et des mesures
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [], 2.6.1 [X], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national): Brûleurs à gaz pour le chauffage, le flambage et le brasage
5. Intitulé: CSN 06 1980 Appareils à gaz portatifs de chauffage, de flambage et de brasage. Prescriptions techniques. Essai (28 pages)
6. Teneur: Cette norme définit les prescriptions techniques et les méthodes d'essai applicables aux appareils à gaz portatifs de chauffage, de flambage et de brasage en conformité avec l'état actuel de la technique, en particulier dans le domaine de la sécurité, de l'hygiène et de la fiabilité.
7. Objectif et justification: Sécurité, hygiène et fiabilité
8. Documents pertinents:
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: 1er janvier 1990
10. Date limite pour la présentation des observations: 15 avril 1990
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: